

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 14/03/2022

Le mardi 14 septembre 2022 à 19 h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 8 mars 2022, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2^e.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2^e arrondissement

SECRÉTAIRE : M. Valentin LUNGENSTRASS

PRÉSENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Mme Stéphanie STAN.

DÉPÔTS DE POUVOIR : M. Roland BERNARD pouvoir à M. Pierre OLIVER
Denis BROLIQUIER pouvoir à M. François ROYER
Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES pouvoir à M. Jean-Stéphane CHAILLET
Mme Stéphanie STAN pouvoir à Mme Florence VERNEY-CARRON

M. le Maire : Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 14 mars 2022.
Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin LUNGENSTRASS (en l'absence de Stéphanie Stan) d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux du 20 janvier et du 7 février 2022 ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je les mets aux voix.

**ADOPTION À L'UNANIMITÉ DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU
20/01/2022 et 07/02/2022**

Propos introductifs :

- Ukraine : la Mairie du 2^e arrondissement a largement contribué à la collecte en faveur de l'Ukraine mise en place par la Ville. Ce ne sont pas moins de 500 cartons de denrées alimentaires, matériel médical et vêtements qui ont été récoltés en salle des Mariages. Nous sommes très fiers de cette action qui ndémontre la solidarité dont chacun peut faire preuve en ces temps de guerre.

Problème d'enregistrement jusqu'à la 6^{ème} minute.

02/21/257 Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) sont obligatoirement élaborés dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi que dans les zones dépassant les seuils réglementaires en matière de pollution de l'air. C'est une stratégie locale, pilotée par l'Etat en associant les collectivités pour répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air.

Pour l'agglomération lyonnaise, un premier PPA avait été adopté en 2008, puis un second en 2014. A la suite d'une évaluation, une nouvelle révision a été décidée afin de reprendre les objectifs à atteindre et intégrer de nouveaux leviers de réduction des émissions.

Le PPA regroupe 35 actions qui visent globalement à une réduction des émissions de polluants atmosphériques, une diminution de l'exposition des populations à la pollution en présence ou une meilleure sensibilisation des partenaires et du grand public. Les secteurs principalement visés sont :

- Le secteur industriel et le BTP : renforcement surveillance et valeurs limites d'émission
- Le secteur résidentiel et tertiaire : focus sur le chauffage au bois, dispositifs thermiques performants, recours aux matériaux biosourcés.
- La mobilité et l'urbanisme : renforcement et extension géographique de la ZFE, développement mobilités alternatives (trafic fluvial, vélos-cargos) dans la logique du dernier kilomètre, ville à 30 km/h à compter du 30 mars. En parallèle, les projets d'aménagement des abords des écoles, végétalisation des cours d'écoles

Enfin, la Ville de Lyon souhaiterait qu'une évaluation soit établie et diffusée aux acteurs concernés, portant sur les résultats et les moyens mobilisés pour l'atteinte des objectifs.

Commentaires PO :

- Végétalisation des cours d'école : la Ville n'arrête pas d'en parler et d'en faire un de ses éléments principaux de communication, mais force est de constater qu'en presque deux ans de mandat, on ne voit pas beaucoup de végétalisation effective des cours d'école (bien que la MA2 le soutienne et le demande régulièrement).
- Projets « rue aux enfants » = piétonisation des abords des cours d'école. L'obsession de la piétonisation comme moyen de lutter contre la pollution est une aberration. Piétonner, c'est empêcher la circulation des véhicules, et donc déporter la circulation sur des axes alentour, cela ne supprime pas la pollution, ça ne fait que la déplacer et la concentrer ailleurs. Bien sûr, la MA2 soutient la protection de nos enfants et de leur santé (espaces sans tabac) mais cela ne doit pas se faire au détriment d'autres populations non plus.

- La ZFE comme moyen de lutter contre la pollution : exclut de nombreuses catégories sociales. Les classes moyennes n'ont pas le pouvoir d'achat nécessaire aujourd'hui pour changer leur véhicule pour qu'il rentre dans les nouvelles catégories Crit'Air d'ici au 30 mars ! Avant de prendre des décisions radicales de la sorte, qui sont surtout des coups de communication, il faut à minima mettre en face des vraies solutions de transport alternatif. Les vélos cargos et le transport fluvial ne suffiront pas et ne correspondent pas aux situations existantes et réelles des riverains habitant aux abords de la Ville notamment.
- Notre groupe soutient le PPA en tant que guide pour réduire la pollution dans notre Ville, parce que c'est un véritable enjeu aujourd'hui, de santé et d'écologie. Pour autant, nous n'approuvons pas certaines des solutions proposées pour arriver à nos fins : elles ne semblent pas appropriées aux situations des habitants de la Ville et de la Métropole aujourd'hui et mériteraient plus de clairvoyance. Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

12 ABSTENTIONS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN

02/21/258 « Lyon en transition(s) » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2021.

RAPPORTEUR : Florence VERNEY-CARRON

PRIS ACTE À L'UNANIMITÉ

02/21/259 Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 168 800 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

Transcription à partir de 00:05:50

Valentin LUNGENSTRASS : Ce dispositif est aussi à destination de ces publics-là. Il y a un exemple concret qui a aussi pu être évoqué récemment par l'exécutif métropolitain. Il s'agit d'un jeune qui était sans domicile pendant trois ou quatre années. Grâce à ce dispositif, il a pu avoir justement des revenus plus importants, et a pu s'en sortir maintenant, en trouvant un emploi dans une situation d'insertion. Vous voyez bien que ce dispositif aide aussi à sortir de situations parfois compliquées dans lesquelles on s'est empêtrés.

Pierre OLIVER : Malheureusement, ce dispositif ne concerne pas – ou très peu – de sans-abris du 2^e puisqu'ils ont entre de 30-40 ou 50 ans. On vous invitera à venir les voir avec nous. Vous aurez peut-être l'occasion de venir faire une maraude, comme on le fait régulièrement avec Jean-Stéphane, pour peut-être aller à la rencontre de ces gens, et de voir un peu leurs profils. Encore une fois, concernant le Revenu de Solidarité Jeunes mis en place par la Métropole, nous avons de grosses réserves. On a eu l'occasion de l'expliquer. Je ne sais pas comment, les uns et les autres, vous fonctionnez, mais quand j'étais jeune, je bossais et c'est aussi comme cela que j'ai su comment mettre de l'argent de côté pour pouvoir avancer dans la vie. Je pense encore une fois, que tomber dans l'assistanat permanent... Il y a des solutions pour aider les gens et c'est très bien. Quand on a des gens en grande difficulté, c'est aussi notre rôle de les accompagner. Au contraire, je pense qu'on ne doit pas tomber dans de l'assistanat. Tout cet argent n'est pas magique, il vient de nos impôts et à un moment donné, on ne peut pas systématiquement dire aux Français : « Vous allez toujours payer plus. » et dans le même temps, donner de l'argent magique. Encore une fois, vous connaissez nos réserves sur le sujet.

Anne-Sophie CONDEMINÉ : Juste un mot, Monsieur le Maire, et vous tous. Pour avoir travaillé pendant 12 ans, pendant 2 mandats, sur cette problématique d'insertion, ce sont des gens qui en réalité, ne sont pas tout de suite implantables dans les associations d'insertion. Ce sont des gens qui sont très, très éloignés et qui ont besoin d'un accompagnement très spécifique. Pour le coup, Sandrine RUNEL le sait très bien, il faut un accompagnement social, médical, de logement ; il faut aussi aider les femmes souvent seules avec des enfants. C'est un accompagnement global qui passe au-delà des structures d'insertion telles qu'on les subventionne très régulièrement, à la Ville de Lyon. Ce n'est donc pas non plus quelque chose de si simple que cela.

Pierre OLIVER : Merci Madame CONDEMINÉ. Je ne vois pas d'autres interventions. Nous allons donc passer au vote. Sur cette délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/260 Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de 4 Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (Dumont, Ginkgo, Suchet, Duvivier) - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 02267001 « EAJE îlot Suchet - Acquisition et aménagement », n° 07321001 « EAJE PUP Ginkgo - Acquisition et aménagement », n° 07323001 « EAJE PUP Duvivier Cronstadt - Acquisition et aménagement », et n° 08312001 « EAJE Dumont - Acquisition et aménagement » - Affectation d'une partie des AP n° 2015-1 et 2021-1, programme 00002

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Pierre OLIVER : Madame GROSJEAN, je vous donne la parole pour la délibération suivante.

Pauline GROSJEAN : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne l'attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de quatre établissements d'accueil de jeunes enfants ainsi que l'approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage et le lancement des différentes opérations.

Nous avons approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon pour 2021-2026, en mars 2021. Ce plan prévoyait de nouveaux équipements de petite enfance dont les quatre projets évoqués aujourd'hui. La Ville de Lyon n'étant pas en mesure de traiter en interne le volume conséquent de projets financés, il convient d'externaliser la maîtrise d'ouvrage pour la création de certains équipements. L'objectif fixé par la Collectivité est la réalisation d'un mandat de maîtrise d'ouvrage sous la forme d'un marché global couvrant quatre sites pour un total de 180 berceaux, avec un engagement de respect des calendriers spécifiques à chacun d'eux que je ne détaillerai pas ici puisque vous les avez consultés dans le dossier.

L'opération, objet du mandat, concerne les travaux d'aménagement des volumes sur les sites suivants : l'EAJE îlot Suchet qui est situé rue Collonges, à Lyon 2^e pour 48 berceaux, ainsi que 2 établissements d'accueil du jeune enfant dans le 7^e et un dans le 8^e. Ces quatre opérations de travaux d'aménagement intérieur seront réalisés dans des volumes acquis par la Ville de Lyon, en état futur d'achèvement. L'enveloppe financière prévisionnelle globale est fixée à 5 600 000 euros, toutes dépenses confondues – valeur estimée en novembre 2021 – mobilier inclus, dont 1 310 000 euros pour l'EAJE Suchet pour cet établissement prévu pour le 2 janvier 2025. On ne désespère donc pas. On aura peut-être vraiment une ouverture de crèche d'ici la fin du mandat, dans le 2^e.

Afin de répondre à ces besoins, il est proposé de lancer un avis d'appel à la concurrence pour attribuer un mandat de maîtrise d'ouvrage. Le titulaire de ce marché agira au nom et pour le compte de la Ville afin de passer les marchés publics de maîtrise d'œuvre pour les quatre sites. Je vous propose de voter pour le lancement de ces opérations et la consultation pour l'attribution de ce mandat de maîtrise d'ouvrage.

Pierre OLIVER : On ne désespère pas pour l'ouverture de nouvelles places. Encore faut-il que la Mairie de Lyon règle son problème RH qui l'empêche de recruter des policiers municipaux, des chargés de missions, du personnel dans les crèches. Peut-être que derrière, on aura enfin une ouverture d'équipements et en tout cas, de places. En tout cas, je le souhaite grandement.

Y a-t-il des demandes d'interventions sur cette délibération ? Non ? Pas de remarques sur les problèmes de RH à la Mairie de Lyon ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/261 Groupe scolaire Condé - regroupement des restaurants - 37 rue de Condé à Lyon 2^e - Opération n° 02006508 - Lancement des études et autres prestations de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Pierre OLIVER : Délibération suivante. Madame GROSJEAN, je vous redonne la parole.

Pauline GROSJEAN : Je vous remercie. Cette délibération concerne le Groupe scolaire Condé et plus spécifiquement le regroupement des deux restaurants scolaires, entre le bâtiment de maternelle et le bâtiment d'élémentaire. C'est donc un autre projet qui était prévu dans le plan pluriannuel d'investissement et qui est attendu depuis de nombreuses années puisque ce problème de restaurant scolaire trop petit génère des déplacements d'élèves d'une école à l'autre, et est difficilement tenable dans le temps.

Il s'agit, dans ce projet, de regrouper les restaurants scolaires au rez-de-chaussée du bâtiment de maternelle, ce qui va entraîner de nombreuses modifications au niveau des deux bâtiments.

Pour l'école maternelle, très brièvement, cela engendrera :

- La recomposition complète du rez-de-chaussée, intégrant un restaurant scolaire pour les maternelles, en service à table, et pour les élémentaires, en self ;
- La création de locaux pour le personnel conformes aux normes d'hygiène et de conditions de travail ;
- La réorganisation des locaux de l'étage, avec création d'un volume complémentaire pour installer le dortoir en R + 1 ;
- La rénovation tant attendue de la façade sur la rue de Condé ;
- L'isolation thermique, le remplacement des fenêtres et la pose de protections solaires ;

- La réfection de la cour intégrant la démarche de végétalisation. Pour la petite histoire, on en a été informés par un mail qui nous a également prévenus que du coup, comme on avait beaucoup de chance d’avoir une végétalisation supplémentaire, celle qui était prévue sur l’école Germaine Tillion serait décalée d’un an. Il n’y a pas eu de débat. C’était prêt à mâcher et à digérer. Ils ont été ravis, en Conseil d’école, quand je leur ai annoncé ;
- Pour l’école maternelle, la dernière tranche de travaux relative à la mise en accessibilité. Pour l’école élémentaire, cela va être un peu plus léger puisqu’il s’agira simplement d’aménager l’ancien restaurant en salle d’activités, ainsi qu’une loge, et de rénover la chaufferie.

Je tenais simplement à rappeler que lors de la réunion de présentation aux familles qui avait été faite en juillet dernier, il avait été mentionné qu’un aménagement de qualité – et j’insiste sur le terme « qualité » – de la traversée piétonne entre les deux écoles ferait partie intégrante du projet. Nous serons donc très attentifs à ce que les budgets qui seront votés par la suite permettent d’aménager cette traversée. Je sais que Monsieur LUNGENSTRASS, vous avez été interpellé par les parents parce que les enfants vont être amenés à beaucoup traverser entre les deux bâtiments. Il va falloir se pencher sérieusement sur ce sujet-là.

Pour en revenir à notre sujet, l’ensemble des études préalables de diagnostics et de maîtrise d’œuvre, ainsi que d’autres prestations, sont estimées à 500 000 euros TTC. Il nous est proposé aujourd’hui, de voter leur financement selon l’échéancier suivant :

- 150 000 euros en 2022 ;
- 200 000 euros en 2023 ;
- 150 000 euros pour 2024 et années suivantes.

En Commission, on nous annonce un calendrier de travaux qui s’échelonne de septembre 2023 à octobre 2024. Je vous demande d’approuver cette délibération.

Pierre OLIVER : Très bien. Encore une fois, il faut rappeler l’importance de ces travaux pour nous, qui figurent à la PPI et sur lesquels on est évidemment, nous aussi, engagés aux côtés de la Mairie Centrale sur ce sujet-là. Peut-être remercier aussi le service de l’Éducation et ceux qui ont travaillé pour accompagner les enfants, et les services de la Ville sur le foncier et l’immobilier. Monsieur LUNGENSTRASS, je vous donne la parole.

Valentin LUNGENSTRASS : Oui, je voulais effectivement valoriser les efforts qu’on fait à la Ville de Lyon et que mes collègues engagent sur les investissements, notamment en lien avec les écoles d’une part. C’est le premier poste d’investissement dans le mandat parce que d’un point de vue très logistique, que ce soit sur les restaurants, le volet patrimonial, les cours d’école, on a des choses à faire. On boucle parfaitement la boucle dans le sens où on investit fortement aussi dans la cuisine centrale pour justement pouvoir avoir des équipements qui permettent de préparer des plats de meilleure qualité, de travailler davantage de légumes bruts, et ainsi avoir des aliments plus sains pour les enfants, avec aussi, dès la rentrée, plus de local, plus de bio, et aussi des menus avec des options végétariennes qui sont installées. Puis là, très concrètement, des travaux dans un certain nombre de groupes scolaires comme ici, à Condé. Je m’en réjouis effectivement parce que ce groupe scolaire est dans une situation géographique assez compliquée, avec des traversées qui existent déjà, et qui seront importantes aussi.

Puis, dans le cadre du projet d’apaisement de la Presqu’Île, et dans le cadre des études mobilité notamment qui pourront être menées, j’aurai une attention toute particulière à ce qu’on puisse apaiser la rue de Condé, en tout cas, ce tronçon de la rue de Condé, pour que les élèves – et c’est la forte demande des parents d’élèves – puissent traverser en toute sécurité, arriver aussi en toute sécurité, repartir en toute sécurité, et avoir un espace devant leur école qui soit très agréable, très confortable, probablement un peu ludique. Enfin, on peut imaginer plein de choses.

Pierre OLIVER : Du moment que ce n’est pas de la piétonisation, on vous soutiendra. Peut-être une petite parenthèse sur le local, les produits locaux comme ils nous sont vendus. Attention, dans local, il faut entendre « dans un périmètre d’au moins 200 kilomètres », ce qui nous permet d’aller en Italie et un peu plus loin.

Valentin LUNGENSTRASS : Vous allez en Italie avec 200 kilomètres ?

Pierre OLIVER : Oui. Presque, pas loin.

Valentin LUNGENSTRASS : Il faudra revoir votre géographie.

Pierre OLIVER : Je revérifierai. Peut-être juste dire qu'il faut faire attention aussi, et que nous serons vigilants à ce qu'il y ait toujours de la viande dans les cantines scolaires, et qu'encore une fois, notre belle Mairie ne continue pas sur ses délires avec des interdictions dans tous les sens. Encore une fois, nous veillerons à ce que nos gamins mangent équilibré.

Valentin LUNGENSTRASS : Je veux bien amener des précisions vu que j'ai repris le document de mon collègue Gauthier CHAPUIS qui fait un travail absolument extraordinaire, et sur les quatre années de marché, 50 % des aliments des cantines scolaires viendront de moins de 200 kilomètres, 20 % de moins de 50 kilomètres, ce qui est la cible aussi pour le travail en local. Pour le bio, c'est pareil, on aura, dès la rentrée, 50 % d'aliments bio dans les cantines. Avec certains aliments qui seront bio naturellement, dans l'ensemble, cela fera 50 %, avec un objectif de tendre à 100 %, et probablement d'ici 3 ou 4 années, un taux de 75 %. C'est donc un effort très important en plus de ce que je disais tout à l'heure sur l'investissement dans les équipements qui permettent du coup aussi, de traiter des légumineuses, des légumes, d'une manière plus qualitative, voire tout court, par rapport à ce qui était possible jusqu'alors.

Pierre OLIVER : J'apporte une correction à ce que j'ai dit tout à l'heure. L'Italie est à 220 kilomètres donc nous ne pourrons pas être... Mais encore une fois, saluer le travail remarquable de Gauthier CHAPUIS, ce n'est pas forcément la lecture que j'en ai. Encore une fois, nous serons vigilants. Je vous le dis, on est alertés régulièrement par les parents sur les menus scolaires. Pauline, vous pouvez peut-être témoigner des différents retours que nous avons des parents sur les menus scolaires ?

Pauline GROSJEAN : Je vais même vous faire un retour de parent : « Aujourd'hui, c'était pâtes et flageollets avec un truc, maman, c'était de la viande mais il y avait du jaune et du vert dedans. » Clairement, il ne sait pas ce qu'il a mangé. Il a 9 ans et demi donc il a quand même un peu de vocabulaire. Il ne sait pas ce qu'il a mangé. Vous allez me dire que c'était l'ancien marché. J'espère que cela va s'améliorer l'année prochaine.

Pierre OLIVER : Très bien. Mais encore une fois, on compte sur les parents pour nous faire remonter toutes les inquiétudes et tous les éléments qu'ils souhaitent que nous éclaircissions.

Au-delà de cela, pour revenir à ce groupe scolaire de Condé, je vous invite tous à voter favorablement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pierre OLIVER : Je vois que Monsieur ROYER est prêt pour enchaîner sur la délibération suivante.

02/21/262 Dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels mobiles du dépannage urgent.
Adaptation technique

RAPPORTEUR : François ROYER

François ROYER : Oui, Monsieur le Maire. C'est une proposition du Maire de Lyon. En fait, c'est une adaptation technique 2000. On va supprimer la liste des codes NAF des entreprises qui viennent rendre des services artisanaux en Presqu'Île, sur du dépannage urgent. Cette liste va être supprimée. Ce sera le Maire de Lyon qui prendra des arrêtés. Pour la suite des événements, je crois que, Monsieur le Maire, vous avez un petit complément d'information à nous donner.

Pierre OLIVER : Oui.

François ROYER : Puis expliquer notre positionnement sur ce sujet.

Pierre OLIVER : Peut-être vous dire pourquoi nous allons voter contre cette délibération, de manière assez simple. Si vous voulez, on a regardé sur les 6 ou 7 dernières années, des délibérations comme celle-là, c'est-à-dire des délibérations pour du dépannage urgent, on en a eu 2. Ce qui en fait une tous les 2 ans ou tous les 3 ans. On tient à ce qu'elles restent par délibération du Conseil Municipal et pas par arrêté du Maire de Lyon. C'est pour cela que nous allons nous opposer à cette délibération.

Valentin LUNGENSTRASS : Je veux bien m'expliquer parce que c'est ma délégation. Je voudrais d'abord dire que nous avons une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur tout un tas de choses qui concernent la logistique urbaine, le travail des artisans dans la Ville de Lyon, mais aussi bien sûr, tout un tas de sujets relatifs au commerce et au travail de mes collègues. Dans la convention avec la CMA, on a justement tout un volet pour faciliter le travail des artisans, et sur le volet mobilité, il s'agit notamment des questions d'arrivée à Lyon, et notamment de stationnement. Un dispositif existe depuis 2017. C'est un dispositif pour avoir accès à une sorte de vignette spécifique pour les métiers du dépannage urgent. Il est très peu utilisé. Il y a à peine quelques dizaines de sociétés qui utilisent, *de facto*, aujourd'hui, ce dispositif. C'est un constat qui n'est pas forcément glorieux alors que le nombre d'entreprises qui pourraient avoir accès est quand même bien plus important, y compris dans la liste de bénéficiaires qui est effectivement réduite.

Ma volonté est d'être assez ouvert sur des évolutions, déjà à court terme, dans le cadre du dépannage urgent, voire même d'avoir des réflexions sur le fait d'avoir des vignettes similaires aussi pour d'autres métiers qui ne relèvent pas du dépannage urgent mais cela, c'est l'avenir. Pour le coup, dans le cadre du dépannage urgent, j'ai moi-même rencontré, depuis 18 mois, un certain nombre d'entreprises. On a déjà pu passer une délibération, il y a un an, pour ajouter une entreprise de métallurgie – de mémoire – qui faisait justement des opérations d'urgence dans ce cadre-là. J'ai rencontré un autre chef d'entreprise, il y a maintenant quelques mois. J'ai dû lui expliquer que très probablement, c'était parfaitement pertinent qu'il soit ajouté à la liste mais qu'il devait attendre trois mois, le temps de l'instruction et de notre processus délibératif. Cela ne me paraissait pas très flexible de notre part vis-à-vis de demandes, et c'est pour cela que j'ai demandé aux services de vérifier si effectivement, on pouvait passer par arrêté, ce qui est bien plus flexible. Ce que j'ai aussi indiqué en Commission, c'est qu'à chaque Commission, on pourra tout à fait en ajouter. On verra si c'est beaucoup ou pas, à un moment donné, mais en tout cas, cela nous permettra d'être bien plus flexible pour les entreprises qui sont concernées. Avec la CMA, on mène aussi le travail pour communiquer ce dispositif auprès des artisans. D'ailleurs, je vous invite à le faire aussi lorsque vous en rencontrez parce que comme je l'ai dit, il est assez peu utilisé, et on a aussi besoin d'aider les artisans qui viennent à Lyon et qui peinent aujourd'hui.

Pierre OLIVER : Trois mois pour passer une délibération, j'avoue que... On commence à avoir l'habitude d'avoir des problèmes entre votre service des assemblées et les Conseils municipaux. On en a fait deux extraordinaires. On en aura un deuxième extraordinaire, là. Je comprends votre crainte de ne pas réussir à le passer en temps et en heure au Conseil, mais encore une fois, je pense qu'il y a une vraie utilité, vu le nombre de délibérations qu'il y a à ce sujet-là, de le garder au vote du Conseil municipal. C'est donc pour cela que nous allons voter contre.

François ROYER : Si vous me permettez, Monsieur le Maire, juste une petite intervention très rapide. Je rappelle à notre collègue, puisqu'il est aux manettes, à l'Hôtel de Ville, qu'il faudrait accentuer la verbalisation sur les zones de desserte où on a des camionnettes d'artisans qui arrivent le matin, entre 8 heures et 9 heures, et qui quittent, le soir, les zones de desserte qui devraient servir à la desserte aussi bien pour les habitants que pour les activités professionnelles, et qui les occupent jusqu'à 17 heures ou 18 heures. Il faudrait qu'ils utilisent le stationnement payant. Vous avez des zones de desserte qui sont occupées, de livraison, qui sont occupées par les camionnettes d'artisans qui viennent faire des chantiers, pendant des jours, voire des semaines, alors qu'ils devraient se mettre sur les stationnements. Les zones de desserte et de livraison doivent servir à des livraisons et des dessertes, c'est-à-dire avec du stationnement d'une demi-heure, pour permettre aux habitants de décharger, pour permettre par exemple, à Madame OLIVERO de prendre une voiture et un taxi, et qu'elle puisse occuper cette zone-là, ou à des activités professionnelles de s'en servir pour charger et décharger.

Pierre OLIVER : Surtout pour décharger et charger les commerces qui sont autour, évidemment.

Valentin LUNGENSTRASS : Je vous réponds directement, du coup.

François ROYER : Je demande de réaccentuer la verbalisation, tout simplement.

Valentin LUNGENSTRASS : Oui. Je ne sais pas s'il faut davantage verbaliser les artisans qui ont déjà du mal à venir en ville. Effectivement, les aires de livraison ne sont pas là pour stationner toute une journée, on est bien d'accord. Le stationnement doit être d'une demi-heure au maximum lors des opérations de chargement. D'ailleurs, vous mentionnez un point qui du coup, est important. Dans le cadre de la convention avec la CMA, on regarde aussi si on ne peut pas expérimenter des dispositifs spécifiques de stationnement, dans certaines zones, pour les artisans, non pas seulement leur faciliter l'accès d'un point de vue financier, alors qu'aujourd'hui, lorsqu'ils paient à l'horodateur, c'est 35 voire 60 euros par jour.

François ROYER : Ils le font payer au client.

Valentin LUNGENSTRASS : Oui, ils le font payer au client mais cela doit être aussi un objectif de la collectivité pour que les artisans puissent continuer à venir à Lyon sans le faire payer au client. Puis, il faut voir comment ils peuvent stationner. C'est quelque chose qui est donc en train d'être creusé.

Pierre OLIVER : Pas d'autres interventions ? Avant de voter contre, je vais demander qui vote pour ? 3 personnes. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Tout le reste de l'assemblée. Je vous remercie.

REFUSÉ À LA MAJORITÉ

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/21/263 Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches »

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Pierre OLIVER : Madame Grosjean, dossier 263.

Pauline GROSJEAN : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022, dans le cadre de l'opération d'accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches. La démarche « Rue des enfants » pilotée par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon a pour finalité l'apaisement et la reconquête de l'espace public autour des écoles et des crèches pour une ville à hauteur d'enfant et pour répondre aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques de long terme. Très beau programme. Ces objectifs sont de sécuriser et apaiser les abords des établissements, offrir des lieux d'ébats et de déambulation pour tous les usagers, améliorer les cheminements piétons – on note – et travailler sur la réappropriation de l'espace public pour et avec les enfants.

Le montant global de cette opération est estimé à 4 400 000 euros TTC, y compris les équipements et le mobilier. Ce montant se découpe de la façon suivante :

- 3 300 000 euros correspondent aux dépenses de la Ville sur ses propres compétences ;
- 1 100 000 euros correspondent à la participation aux dépenses de la Métropole de Lyon sur ses compétences.

Pour rappel, la mise en œuvre de ces actions, qu'elles soient temporaires ou permanentes, passe notamment par l'apaisement et la réduction de la circulation automobile – je rajoute « et surtout pas que » – la facilitation des déplacements à vélo, la sécurisation des cheminements vers les établissements et leurs annexes et la végétalisation. Les interventions sur voirie peuvent être de plusieurs natures : aménagement de l'espace public, piétonisation, création de zones apaisées, végétalisation, sécurisation des sites, reprise de l'éclairage, etc. À cela, s'ajoutent des actions plus spécifiques telles que l'animation, l'événementiel et la modification des accès aux établissements. Je note que l'animation et l'événementiel n'auraient peut-être été pas mal pour la rue Jean Favre, pour essayer de faire comprendre que c'est un espace partagé et pas une piste moto et vélo où l'on fonce. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

En 2021, nous avons voté pour verser 183 000 euros sur ces 1 100 000 euros. Aujourd'hui, on nous propose d'approuver la convention d'attribution d'un fonds de concours à la Métropole pour l'année 2022, à hauteur de 570 000 euros maximum. Comme on est très constructifs et qu'on espère pouvoir en bénéficier, on va voter pour. Par contre, je m'inquiète quand même de voir qu'en deux ans, on aura dépensé plus de la moitié du budget total et j'espère qu'il restera de l'argent pour des projets un peu plus structurants qui s'intégreront dans des travaux plus globaux comme la restructuration de Condé, comme la future cour de l'école Lamartine qui arriveront plutôt en fin de mandat, et qui je pense, auront tout intérêt à bénéficier de ce dispositif.

Pierre OLIVER : Très bien, merci Madame Grosjean. Pas d'interventions. Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/264 Lyon 2^e - Pôle d'échanges multimodal Lyon Perrache – Autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon – Modification du périmètre de la convention

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

Pierre OLIVER : Concernant le sujet suivant, il s'agit de l'autorisation de signature de l'avenant numéro 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon sur le périmètre du Pôle d'échanges multimodal de Perrache. Pour rappel, le projet de réaménagement du Pôle d'échanges de Lyon Perrache s'inscrit dans le contexte du projet urbain de la Confluence. En 2011, la Ville de Lyon a délibéré pour approuver une convention de financement des études de faisabilité concernant le projet d'aménagement du Pôle d'échanges, en lien avec l'évolution du quartier. Les travaux de la phase 1 sont désormais terminés : la voûte ouest, le réaménagement des carrefours, la création d'un hall d'accueil de gare accès PMR, et maintenant, la phase 2 du projet « Ouvrons Perrache » va donc pouvoir commencer avec un réaménagement des espaces publics, la réhabilitation du bâtiment voyageurs de la gare, la réhabilitation du centre d'échanges.

Des études de faisabilité avaient été engagées par les différents maîtres d'ouvrages afin de dégager un scénario pour la phase 2. L'objet de cette délibération est que ces réflexions impactent les périmètres des travaux et nécessitent un ajustement de ceux-ci. Peut-être juste une remarque que j'ai faite en Commission, c'est qu'on nous demande de voter cette délibération sans intégrer l'arrivée d'un nouveau mode de transports, parce que tout à l'heure, nous avons évoqué l'arrivée d'un potentiel tram desservant l'ouest lyonnais. Rien n'est prévu dans cette convention, à l'instant T, mais je suis convaincu qu'à moyen terme, cela pourra bouger. Ce qui pourrait peut-être nous rassurer, c'est qu'il n'y a absolument rien pour accueillir un téléphérique, et je me réjouis de cette nouvelle.

M. FERNOUX : Juste du tac au tac, et aussi pour accueillir le TER à la lyonnaise.

Pierre OLIVER : J'ai peur malheureusement que ce soit plutôt à Saint-Paul, si demain cela arrive parce qu'aujourd'hui la ligne fait Saint-Paul-Tassin, elle ne fait pas Perrache.

M. FERNOUX : Oui mais l'idée, c'est que ce ne soit pas que Saint-Paul-ouest lyonnais, c'est aussi Givors, c'est aussi Brignais, c'est aussi Miribel, c'est aussi Jonage, c'est aussi Saint-Fons... je ne vais pas citer toutes les communes.

Pierre OLIVER : Écoutez, c'est aussi le message aux riverains de la Confluence qui auront des trains supplémentaires en plus de l'autoroute. Évidemment, on fera remonter toutes ces informations. Merci pour vos contributions. Pas d'autres interventions. Nous allons donc voter favorablement. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/265 Aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel-Dieu - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

Pierre OLIVER : Pour la délibération suivante, il s'agit de l'aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu, l'avenant numéro 1 à la convention de maîtrise d'ouvrages entre la Ville et la Métropole.

L'ancien Hôtel Dieu a fait l'objet d'une reconversion de 2010 à 2018, associant les HCL, la Ville de Lyon, la Métropole. La requalification des espaces publics attenants au bâtiment a donc été engagée par la Métropole en partenariat avec la Ville. Les dépenses ont été divisées entre la Ville et la Métropole, en fonction des missions de maîtrise d'œuvre. Sur l'enveloppe totale de 4 950 000 euros TTC, la Métropole prenait en charge la somme prévisionnelle de 4 300 000 euros, et la Ville devait prendre 650 000 euros. Si je dis « devait prendre », c'est parce que le montant global des travaux était inférieur aux prévisions. C'est bon de le souligner. Le montant global arrêté était donc de 3 922 372,60 euros, et la répartition définitive du coût entre la Métropole et la Ville était la suivante :

- 248 833,60 euros TTC pour la Ville de Lyon ;
- 3 673 538,46 euros pour la Métropole.

Je vous propose donc d'adopter l'avenant permettant de clôturer financièrement l'opération. Monsieur LUNGENSTRASS, je vous fait un tout petit clin d'œil en vous disant que nous avons gagné une anecdote dans cette opération.

Pas d'autres interventions ? Très bien, nous allons donc voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/266 Approbation et autorisation de signature - Convention unique Service d'accueil et d'informations des demandeurs et gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

Pierre OLIVER : Concernant la délibération suivante, il s'agit de l'approbation et de l'autorisation de signature d'une convention unique de service d'accueil et d'informations des demandeurs et de gestion partagée de la demande de logement social.

La loi ALUR de 2014 prévoit l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'informations des demandeurs. Ce plan vise à mieux organiser l'accueil et l'information des demandeurs de logement social et la gestion partagée des demandes sur le territoire métropolitain. Il a été adopté par le Conseil de la Métropole en 2018. La convention proposée ici a pour objet de présenter la structuration du service d'accueil et d'informations des demandeurs et ses modalités de fonctionnement. La Ville est tenue d'assurer l'enregistrement dans le système des demandes de logement. Cette convention unique 2021-2022 n'apporte aucune modification au mode de fonctionnement actuel. Ce qui me permet d'ajouter une petite précision en vous disant que je suis convaincu que le service fonctionnerait bien mieux s'il était géré en direct par la Métropole parce que nous avons bon nombre d'utilisateurs qui viennent nous voir à l'issue de leur inscription, et finalement, ils se retrouvent bloqués avec d'un côté, les services de la Métropole qui leur disent : « Allez voir votre Mairie d'arrondissement. » et la Mairie qui leur dit : « Nous ne sommes pas compétents, allez voir les services de la Métropole. » Il y a des gens qui passent leur temps à faire la navette entre les uns et les autres, alors que ces gens-là cherchent juste un logement et ne cherchent pas à être baladés comme dans *Les 12 travaux d'Asterix*. Je voudrais juste vous dire qu'à ce stade, je vous propose de voter favorablement cette délibération, mais voilà la petite remarque que je voulais apporter.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non, il n'y en a pas. Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/267 Approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires les Ateliers de l'été 2022

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Pierre OLIVER : Pour continuer l'examen de nos délibérations, je cède tout de suite la parole à Pauline GROSJEAN pour la délibération 267.

Pauline GROSJEAN : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne l'approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires nommés Les Ateliers de l'été 2022. En complément de Divertisport, une offre estivale d'accueil de loisirs à destination des enfants domiciliés à Lyon et/ou scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires lyonnaises, publiques ou privées, a été créée à l'été 2020 et reconduite à l'été 2021. Ces actions de l'été ont accueilli 1 612 enfants l'été dernier, avec un site d'accueil pour les moins de 6 ans et un site d'accueil pour les plus de 6 ans, par arrondissement.

Au regard du bilan de l'année dernière, une nouvelle répartition de ces places est proposée, c'est-à-dire 888 places pour les enfants de 3 à 5 ans sur l'offre « Ateliers de l'été », organisée par la Direction de l'Éducation, durant 3 semaines en juillet, et 724 places pour les enfants de 6 à 11 ans sur l'offre « Divertisport » organisée par la Direction des sports, sur la période de juillet à août, et qui viendront s'ajouter aux places proposées les années antérieures.

Vous avez pu consulter la grille tarifaire et constater qu'elle était inchangée, malgré toutefois, une réduction de 15 minutes du temps d'accueil quotidien dans le nouveau règlement intérieur, et ce afin d'aligner les horaires sur ceux de Divertisport puisque les lieux d'accueil seront communs pour faciliter la gestion pour les parents. Cet accueil sera facturé entre 10,20 euros et 79 euros la semaine. Il sera également possible pour les familles de commander un repas à la Ville de Lyon, avec une tarification qui sera toujours liée au quotient familial municipal, et comprise entre 80 centimes et 7,30 euros par repas.

Je vous demande d'approuver le nouveau règlement intérieur des Ateliers de l'été puisque cela nous permet d'enrichir l'offre d'accueil pendant les vacances, et on sait que les parents en ont fortement besoin.

Pierre OLIVER : Très bien. Merci beaucoup, Madame GROSJEAN. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/268 Approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Pierre OLIVER : Madame Grosjean délibération suivante.

Pauline GROSJEAN : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux. Il faut savoir qu'actuellement, 40 % des accueils de loisirs des jours d'école sont gérés en Régie municipale, et 60 % par des partenaires associatifs spécialisés dans l'éducation populaire tels que les MJC, les centres sociaux, les maisons de l'enfance, etc. 30 % des accueils de loisirs des Ateliers du mercredi sont gérés en Régie municipale et 70 % par ces mêmes partenaires associatifs. Les associations partenaires gestionnaires d'accueil périscolaire au sein de certaines écoles publiques lyonnaises sont invitées à s'appuyer sur le règlement intérieur municipal pour définir leur propre règlement. Dans le règlement intérieur actualisé, les références au précédent projet éducatif de territoire sont remplacées par celles au nouveau projet éducatif de Lyon, ce qui est la première modification. On retrouve également un changement concernant les offres actuelles de menus classiques et sans viande, qui seront remplacées par deux nouveaux types de menus, grâce au travail formidable de Monsieur Chapuis. Ils s'appelleront « Menu Petit Bouchon » tout aliment, et « Menu jeunes pousses » pour les végétariens. C'est poétique, c'est bien, on est en plein dans le printemps des poètes. Cela me rappelle le jury du concours de poésie de la semaine dernière.

Lors de leur inscription, les familles pourront faire le choix, à l'année, de l'un ou l'autre de ces types de menus ou un choix mixte, comme c'est déjà le cas actuellement. Il n'y a pas beaucoup de nouveautés. De plus, certaines mentions ont été complétées pour préciser les conditions d'accès et les modalités d'inscription. Il a notamment été précisé que la reconduction automatique des inscriptions aux activités périscolaires d'une année sur l'autre, comme cela avait été le cas en raison du COVID, a été maintenant adoptée pour simplifier les démarches des familles, la nécessité que les familles mettent bien à jour les données sanitaires de leur enfant *via* le formulaire « dossier administratif commun », les mentions légales relatives au règlement général sur la protection des données, et une mention sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Toutefois, je vais vous demander de vous abstenir car nous souhaitons, en Conseil municipal, soulever un point qui avait pourtant déjà été mentionné en Commission, à savoir que la grève puisse être un motif de remboursement des familles pour tous les temps périscolaires. Actuellement, quand il y a une grève de cantine, le repas n'est pas facturé, mais toutefois, pour tous les autres temps d'accueil, en cas de grève, il n'y a pas de remboursement des familles. Du coup, on souhaiterait que ce soit le cas et que cela soit mentionné dans ce nouveau règlement. Je vous demande une abstention.

Pierre OLIVER : Très bien, merci. Monsieur Fernoux, sur le remboursement ?

Olivier FERNOUX : Je n'ai pas d'enfant. Je ne peux donc pas me justifier de cela. Simplement, j'ai le souvenir que petit, à la cantine, de toujours manger steak-frites, steak-haricots, flageolets pâtes... Je donne juste mon point de vue de jeune sans enfant. Je me dis que cela peut quand même être une bonne opportunité pour les enfants de pouvoir manger plus local, et plus souvent des légumes que le traditionnel cordon bleu qu'on avait quand on était gamin. C'est juste mon avis. Je voulais le dire et cela me fait du bien. Merci.

Pierre OLIVER : Merci Monsieur FERNOUX pour ce témoignage. Y a-t-il d'autres témoignages ? Nous allons donc passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Nous, toute la majorité. Qui est contre ? Personne. Merci à tous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

12 ABSTENTIONS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN

02/21/269 Périmètres scolaires 2022

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Pauline GROSJEAN : La Ville de Lyon établit des périmètres afin de répartir harmonieusement les élèves au sein des différentes écoles publiques de son territoire. Chaque adresse lyonnaise est donc affectée à une école publique maternelle ainsi qu'à une école publique élémentaire. Chaque année, au regard des évolutions des effectifs scolaires, du contexte démographique et des livraisons de nouveaux logements, des ajustements et/ou créations de périmètres sont envisagés pour permettre d'assurer l'équilibre des effectifs et la mixité sociale entre les différentes écoles publiques de la Ville

Nous sommes ici consultés pour avis sur des modifications de périmètres concernant les écoles des 3^e et 7^e arrondissement afin de répondre à des variations importantes de leurs effectifs et ce, après la tenue de réunions de concertation avec les Directeurs et parents d'élèves des écoles concernées.

Je vous demande d'émettre un avis favorable à ces modifications.

Pierre OLIVER : Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/270 Approbation du nouveau règlement municipal relatif aux dérogations aux périmètres scolaires.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Pierre OLIVER : Il reste la 270. Madame GROSJEAN je vous redonne une nouvelle fois la parole.

Pauline GROSJEAN : On ne se quitte plus ! Il s'agit de l'approbation du nouveau règlement municipal relatif aux dérogations aux périmètres scolaires. Comme évoqué dans la précédente délibération, les élèves sont affectés à une école publique, en fonction de leur adresse. Toutefois, la Ville de Lyon peut prévoir des exceptions à ce principe d'affectation et ce notamment par l'examen de demandes de dérogations aux périmètres sur la base de critères objectifs définis par son règlement. Vous avez pu en consulter le détail dans le dossier de séance, je ne vais donc pas les répreciser ici. Il est toutefois utile de rappeler les principes généraux de ce règlement, à savoir que les demandes de dérogations scolaires sont instruites sous réserve de l'inscription prioritaire des enfants du secteur, y compris les enfants de moins de 3 ans en maternelle, de places disponibles au vu de la capacité d'accueil de l'établissement scolaire demandé et surtout, de l'intérêt général des écoles au regard notamment de l'évolution des effectifs. C'est un point très important puisque depuis deux ans, il y a une grosse fluctuation en termes d'effectifs. Du coup, nous devons vraiment étudier ces demandes avec beaucoup d'attention afin de préserver certaines écoles de fermetures de classes, et c'est vraiment un travail – je reprends les propos de Stéphanie LEGER parce que je suis complètement d'accord avec elle – qui doit se faire dans la dentelle sur ce sujet-là.

Les dérogations sont accordées pour la durée de la scolarité, soit en école maternelle, soit en école élémentaire, et en fin de scolarité de maternelle, les parents devront effectuer une nouvelle démarche de demande de dérogation pour une éventuelle intégration à l'école élémentaire du même groupe scolaire. Il n'y a pas de grosses modifications par rapport au règlement précédent si ce n'est la suppression d'un critère concernant la dérogation acquise de droit, dirons-nous, pour les familles dont les grands-parents assuraient la garde périscolaire des enfants. Ce ne sera plus un critère admis d'office, il faudra maintenant passer par la Commission qui étudiera chaque demande afin d'en juger la pertinence.

Pierre OLIVER : Ce sera un moyen de contrôle supplémentaire parce que maintenant, on a beaucoup, beaucoup de dérogations, et là, l'idée était de revoir cette grille. Là-dessus, nous allons évidemment voter pour. Je ne vois pas de demande de parole. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/271 Approbation d'une mise à disposition gratuite des locaux des Archives Municipales de Lyon au Comité d'Intérêt Local Lyon 2^e pour deux soirées de conférence sur l'année 2022

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Pierre OLIVER : Madame GUILLOTEAU, c'est à votre tour.

Maryll GUILLOTEAU : Monsieur le Maire, chers collègues, dans cette délibération, nous parlons de l'approbation de la mise à disposition gratuite des locaux des Archives Municipales au Comité d'Intérêt Local pour deux soirées de conférence. Les Archives souhaitent notamment participer à la diffusion d'informations relative au quartier où elle est implantée. Le CIL a sollicité la Ville pour la mise à disposition gratuite, la valorisation de 360 euros par soirée. La thématique de ces soirées sera Perrache-Confluence. Nous proposons un avis favorable à cette mise à disposition.

Pierre OLIVER : Exactement. La première assemblée a eu lieu, il y a 10 ou 15 jours. Bruno LEPINE, vous y étiez avec le CIL et avec son Président, Jérôme HUMBERT qu'on peut saluer aujourd'hui. Il n'est pas avec nous mais il fait un travail remarquable. Il s'est occupé, pendant de nombreuses années, du club de foot de l'AS Bellecour et maintenant, il s'occupe du CIL. On était présents à la première manifestation du CIL, à la première réunion du CIL, aux Archives. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/272 Approbation de cinq conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Pierre OLIVER : Madame GUILLOTEAU.

Maryll GUILLOTEAU : La délibération suivante concerne la mise à disposition gratuite et temporaire de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or. C'est un dossier habituel. L'Orangerie est utilisée pour l'hivernage des plantes et en dehors de cette période, elle est utilisée pour des expositions.

Cette année, il y a cinq associations qui ont été sélectionnées pour exposer d'avril à octobre. Il y a Terre Buissonnière comme exposition avec l'association Sansoucistes. Il y a l'exposition S'abstraire avec l'association La Sauce singulière. Il y a l'exposition Agriculture et architecture avec l'association Archipel. Il y a l'artiste Valérie Prats, et évidemment, la septième Biennale internationale de pastel. Pour information, la valeur locative annuelle de l'Orangerie est de 42 084 euros.

Pierre OLIVER : Très bien, merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/273 Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Marché Gare, sur l'enveloppe 02219002, pour un montant global de 100 000 € - Approbation de convention

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Pierre OLIVER : Madame GUILLOTEAU pour l'association Marché Gare.

Maryll GUILLOTEAU : Le dossier suivant concerne le Marché Gare. Il est la suite des dossiers que nous avons votés lors des précédents Conseils d'arrondissement pour la partie travaux afin que le Marché Gare soit modernisé et restructuré. Cette fois-ci, nous parlons d'une subvention de fonctionnement pour cette structure. Elle est de 100 000 euros. Nous donnons un avis favorable pour cette structure qui est un atout culturel pour notre arrondissement et nous leur souhaitons un bon lancement pour cette nouvelle version.

Pierre OLIVER : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/274 Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association Comité Bouliste départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2022, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 3 au 6 juin 2022

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Pierre OLIVER : Madame GUILLOTEAU, délibération suivante.

Maryll GUILLOTEAU : Cette fois-ci, nous passons à la thématique sports avec l'attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association Comité Bouliste départemental du Rhône pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes d'avril à septembre 2022, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 3 au 6 juin 2022. Pour la quinzième édition du Trophée des Clos Boulistes, il y aura 24 associations qui vont participer. Ce Trophée a pour objectif l'animation des clubs boulistes lyonnais présents dans chaque arrondissement, la sauvegarde du jeu de boules traditionnel et la relance du sport boules. Pour le tournoi grand public, cette année, c'est la 108^e édition, 6 000 joueurs sont attendus. Le tournoi est connu jusqu'à l'international et le 2^e arrondissement accueillera avec le plus grand plaisir la finale, le lundi de Pentecôte. Nous vous donnons rendez-vous pour ce beau spectacle.

Pierre OLIVER : Merci beaucoup. Pas d'interventions. Je vous demande de voter favorablement. Qui est pour ? Tout le monde. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/275 Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Lyon Roller Métropole pour l'organisation de la 17^e édition du « Lugdunum Roller Contest » les 14 et 15 mai 2022 - Approbation d'une convention mixte

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Pierre OLIVER : Madame GUILLOTEAU de nouveau.

Maryll GUILLOTEAU : Cette fois-ci, nous passons aux rollers avec la 17^e édition du Lugdunum Roller Contest, les 14 et 15 mai, encore une fois sur notre magnifique Place Bellecour. Lors de l'événement, il y aura des initiations avec des moniteurs pour les plus jeunes et pour les novices.

François ROYER : Et des seniors.

Maryll GUILLOTEAU : J'ai dit « des novices » ! Puis, des démonstrations des différentes disciplines que comporte le roller, que cela soit du street, des sauts, du hockey, et la partie compétition avec l'équipe, du jeune, des seniors jusqu'au semi-marathon. Une subvention de 10 000 euros est proposée.

Pierre OLIVER : Je ne vois toujours pas de demandes de prise de parole. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/276 Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Sport Passion Développement pour l'organisation du « Tournoi des Étoiles » au gymnase Louis Chanfray à Lyon 2^e

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Pierre OLIVER : Madame GUILLOTEAU, vous avez une dernière délibération à nous présenter avant que je cède la parole à Madame CONDEMINE.

Maryll GUILLOTEAU : François, je t'emmène faire l'initiation roller les 14 et 15 mai. Tu m'as cherchée ! Avec la dernière délibération, nous passons au foot salle, cette fois-ci, avec l'association Sport, Passion Développement qui organise le Tournoi des Étoiles. L'association est située dans le 7^e mais le tournoi aura lieu dans le 2^e, au gymnase Chanfray, le 29 mai. Nous attendons 200 participants sur du U11, plus un match de gala avec les grands noms de la discipline. Une subvention de 4 000 euros est proposée pour un budget de 29 000.

Pierre OLIVER : Très bien. Les grands noms du foot salle, on vous interogera à la fin de la session, mais je me réjouis d'avoir un bel événement comme celui-là, dans notre arrondissement.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/277 Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 - 1^{re} phase

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

Pierre OLIVER : Madame CONDEMINE, je vous cède la parole.

Anne-Sophie CONDEMINE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération concerne une attribution de subvention dans le cadre d'appel à projets internationaux pour soutenir le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales. La Ville de Lyon a une longue tradition d'échanges internationaux, et voilà des années que nous nous engageons sur ce volet-là puisque depuis 2017, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont lancé une procédure commune d'appel à projets internationaux. Je rappelle que la Ville de Lyon est toujours en première ligne pour l'accueil de ces projets.

Sur cet appel à projets internationaux, vous avez un certain nombre d'objectifs mais surtout des thématiques très importantes. Il y en a quatre :

- Dynamique d'internationalité sur le territoire de la Ville et de la Métropole ;
- Développement et promotion de la francophonie sur le territoire de la Ville et de la Métropole ;
- Dialogue des cultures par l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale ;
- Projet de solidarité international mené avec des territoires émergents, sur la base d'échanges réciproques et solidaires.

C'est cette dernière thématique qui nous concerne. Il y avait 45 structures qui avaient candidaté et ce sont 26 structures qui ont été retenues. Vous avez la liste dans la délibération. Il y en a une qui nous intéresse particulièrement puisqu'elle est située rue Emile Zola, dans le 2^e arrondissement, sur cette thématique de solidarité internationale, c'est l'UGAB qui signifie Union Générale Arménienne de Bienfaisance. C'est un projet qui est en lien avec un établissement universitaire franco-arménien d'Erevan qui permet à des étudiants de pouvoir effectuer un stage de 7 semaines en entreprise, à Lyon, Grenoble ou Valence. Ces stages permettent d'obtenir les doubles diplômes de licence, arménien et français, en lien avec l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Pierre OLIVER : Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/278 Question écrite : Sans-abrisme et campements dans le 2^e arrondissement : à quand des solutions concrètes et efficaces proposées par la Ville ?

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

Pierre OLIVER : Je vais maintenant passer à la question écrite du 2^e arrondissement. Vous le savez, on a eu deux Conseils extraordinaires, donc il n'y a pas eu de questions d'arrondissement. La prochaine fois, quand on aura le suivant, peut-être que les questions d'arrondissement seront prises en compte. En tout cas, aujourd'hui, je voulais vous lire celle que nous avons proposée, à moins que vous en ayez tous pris connaissance. C'est évidemment sur le sans-abrisme. Je vais la relire parce que nous avons des membres dans le public, aujourd'hui.

Afin de faire prendre conscience au Maire de Lyon l'urgence de la situation des SDF en Presqu'île, le Conseil du 2^e arrondissement a décidé de recenser quelques plaintes sur les 6 derniers mois seulement – je précise « quelques plaintes » – représentatives de l'exaspération des riverains, des commerçants et même de certains services de la Ville et de la Métropole.

Le 10 septembre 2021 : « Je vous fais suivre les mails reçus du responsable Nettoyement du secteur Nord, concernant les agressions, pour l'instant seulement verbales, des agents par les SDF place de la République.

Il m'a expliqué que les SDF selon l'heure de la journée ont des comportements agressifs, le matin ils sont plutôt conciliants, c'est plus dans l'après-midi quand ils sont alcoolisés ou sous emprise de substances qu'ils invectivent les agents de la Métropole, les suivent qu'ils soient à pied, avec le jet haut pression ou même dans les balayeuses.

Pour l'instant, pas d'agression physique mais une grande inquiétude de la part du service de nettoyage.

Le 7 octobre 2021 : je vous contacte aujourd'hui pour vous faire part de mon exaspération quotidienne quant à la dégradation du secteur Cordeliers-Bellecour, sans parler des sans-abris et de leurs chiens qui aboient toute la nuit, Place de la République, et qui nous empêche, avec mes enfants, de dormir.

Le 2 novembre 2021 : ... vous voyez, on en prend un par mois mais je peux vous lire tous les exemples, à moins que vous ayez compris. Je crois que je vais les lire au Conseil Municipal. Je vais aller directement à la question.

Voilà un petit extrait de ce que nous recevons en Mairie du 2^e, chaque semaine, et parfois, plusieurs fois par jour, des riverains, des hôtels, des commerçants, des services. Tout le monde pâtit de cette situation incontrôlable et incontrôlée. Nous sommes là dans notre rôle de proximité et c'est aussi notre rôle de faire remonter les problématiques rencontrées sur notre territoire. Sauf que cela fait des mois que la Mairie du 2^e vous alerte et que rien n'est fait, rien n'est visible, aucune solution concrète n'est proposée. J'ajoute d'ailleurs que régulièrement, on prend sur nos enveloppes, à la Marie du 2^e, pour faire des aménagements, mais toujours rien sur ce sujet.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je vous invite également à aller voir la voûte ouest de Perrache où il y a des centaines d'arceaux vélos inutilisés par peur du campement de sans-abris qui est installé au même endroit. Le plus inquiétant, c'est le nombre de plaintes concernant les fameux SDF du campement de la Place de la République qui a chuté comme si les riverains et les commerçants avaient laissé tomber, voyant qu'ils étaient abandonnés à cette situation pourtant invraisemblable. Mais le Conseil d'arrondissement a encore décidé de porter haut leurs voix car il nous paraît insupportable de s'accommoder d'une telle situation en plein cœur de ville.

Alors oui, nous croyons comme vous à des mobilités plus douces. Même si le vélo n'est pas le moyen de transport le plus inclusif, nous le défendons avec vous, mais il faut tout de même revoir les priorités. Entendez enfin la voix de ceux qui habitent ces quartiers et les vivent au quotidien, et prenez la mesure nécessaire pour que la Presqu'Île et la ville de Lyon ne deviennent pas des endroits invivables. Faites-le pour la dignité de ceux qui vivent dans la rue et pour les habitants.

En conséquence, le Conseil du 2^e arrondissement demande au Maire de Lyon de lui indiquer les actions précises et concrètes qui vont être mises en place pour mettre fin à la situation du sans-abrisme et des campements qui en découlent, situation insoutenable pour les riverains et les commerçants de la Presqu'Île. On en a longuement parlé en début de Conseil.

Je vois que vous n'avez pas d'autres interrogations. Nous allons donc la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 VOIX POUR : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN

3 ABSTENTIONS : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

Pierre OLIVER : Notre prochain Conseil...

Olivier FERNOUX : J'ai une petite question. Je ne sais pas si on a le droit de poser une question comme cela ou s'il faut l'écrire au préalable.

Pierre OLIVER : Dans les Conseils d'arrondissement écologistes, vous n'avez pas le droit, mais dans celui du 2^e, vous pouvez.

Olivier FERNOUX : Merci Pierre, pour cette petite phrase.

Pierre OLIVER : En théorie, il faut l'envoyer 48 heures à l'avance. Vu que je suis plutôt ouvert et que j'aime bien les débats et les discussions, c'est avec plaisir que je vous écoute.

Olivier FERNOUX : Du coup, je veux bien cette info. S'il faut l'envoyer en avance, je pourrai l'envoyer en avance. C'est simplement sur le fameux Musée des tissus. Je voulais savoir où en étaient les discussions au niveau de la Région. Je voulais savoir s'il y avait des choses qui avaient avancé. Je pense qu'on a tous lu l'article paru dans *Le Progrès*, il y a 10 jours environ.

Pierre OLIVER : Il y a eu plusieurs articles. Depuis le dernier Conseil, j'ai eu l'occasion de voir bon nombre de riverains. J'ai encore des rendez-vous cette semaine. Je vais aller dans la cuisine et dans les appartements des uns et des autres pour aller voir au plus près... J'en ai fait pas mal mais j'en fais d'autres parce qu'il y en a d'autres qui peuvent être impactés. J'ai encore un rendez-vous mercredi pour aller voir un appartement. On va bientôt – enfin, je l'espère – recevoir les premiers avant-projets, ce qui nous permettra derrière, de retourner voir les riverains pour voir si la prise en considération de leurs remarques leur convient ou pas, et continuer d'avancer assez intelligemment.

L'information que j'ai récupérée assez récemment, c'est qu'on devrait avoir un retour de cet avant-projet, prochainement, ce qui nous permettra peut-être d'y voir plus clair parce que pour l'instant, même moi, je n'ai pas beaucoup plus d'éléments à communiquer. Je sais que les riverains sont inquiets, et je comprends leur inquiétude. Encore une fois, je le redis ici, l'idée n'est absolument pas de les emmurer, loin de là. De toute façon, je suis convaincu que personne ne donnerait un permis de construire dans cette situation-là. Encore une fois, on a un bel équipement à préserver. On travaille bien avec Raphaël MICHAUD. On prend en compte les remarques qui nous sont faites par la Ville ainsi qu'avec la Métropole sur le PLU. On va voir comment les prochaines semaines vont s'organiser mais peut-être que ce sera aussi l'occasion de reparler de ce sujet-là, peut-être lors d'un CICA ou peut-être lors d'une réunion, mais je pense que ce sera nécessaire, de toute façon.

Olivier FERNOUX : Je pense que lors d'un CICA, cela pourrait être intéressant. C'est un projet aussi important que la Rive droite. Je ne vais pas les prioriser mais c'est un projet qui a un impact fort sur le quartier, et je vous avoue que je n'ai pas d'informations dessus, je ne connais pas les phasages, je ne sais même pas dire si le Musée des tissus va rouvrir en 2023, Coupe du Monde de rugby ou en 2024 pour les JO ou plus tard. C'est juste avoir une idée des phasages. Ce serait déjà intéressant pour nous, d'un point de vue élus.

Pierre OLIVER : On va revenir vers vous là-dessus en fonction de l'avancée, et il est évident qu'on pourra peut-être en parler quand le projet sera plus avancé, parce que là, on en est encore qu'au début. Quand on aura des éléments complémentaires, je pense que ce sera intéressant. On regardera pour la forme mais on fera quelque chose.

Merci à tous. L'ordre du jour étant épuisé, cette séance est terminée. La prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu le jeudi 5 mai à 18h. Si vous avez du monde autour de vous pour tenir les bureaux de vote, et pour venir avec nous pour les Présidentielles, le 10 avril, le 24 avril, et après pour les Législatives, ce sera avec grand plaisir. Bonne journée à tous.

La séance est levée à 20 heures 35